

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 48 (1922)
Heft: 6

Artikel: Entreprises sociales de construction
Autor: Gilliard, Fred.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-37396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Troisième prix:

4000 fr. N° 40. Devise : Clarté. — Auteur : H. Walliser, architecte, à Berne.

Quatrième prix:

3000 fr. N° 26. Devise : 1869-1921. — Auteurs : Bracher, Widmer et Daxelhofer, architectes, à Berne.

Cinquième prix:

2000 fr. N° 45. Devise : 4 1/2 %. — Auteur : Hans Pfander, architecte, à Berne.

Tous les lauréats remplissent les conditions du programme touchant la nationalité et le domicile.

Conformément à l'article 10 du programme, le jury a estimé que le projet primé en premier rang a la qualité suffisante pour mériter l'exécution, réserve faite pour les façades, qui sont la partie faible du projet.

Projet N° 59.

Devise: Lux.

Ce projet, aux dispositions simples et claires, a été très apprécié par le jury.

L'entrée principale sous l'escalier de la Direction, critique en principe, a été heureusement étudiée.

On remarque les bonnes communications des services entre eux.

Les dimensions du grand Hall sont appréciées, mais l'architecture de cette partie de l'édifice critiquée. L'idée de couvrir en voûte le Hall n'est pas heureuse, et donne une impression de manque de lumière qu'il faut éviter.

Les bureaux sont bien éclairés ; cependant on conseille de prolonger les jours zénithaux plus près du Hall, pour en augmenter l'éclairage.

Les vestiaires, pas assez importants, sont très bien répartis sur trois étages.

Le premier étage a des qualités, mais les différents services sont un peu éloignés les uns des autres. La salle de la Commission occupe une place importante, alors que d'autres services sont excentriquement placés.

Les dispositions des sous-sols sont excellentes.

Quoique trois escaliers pour la partie locative puissent sembler exagérés, le jury a reconnu que l'auteur a réussi au moyen de ces escaliers à distribuer très heureusement le deuxième, le troisième et le quatrième étage. L'entrée des locataires sur l'Avenue de la Gare est à améliorer.

L'architecture n'a pas plu au jury, du fait qu'elle manque de caractère local.

Le cube indiqué est exact.

Ce projet a été apprécié par 107 points (Fig. 1 à 8).

(A suivre.)

Entreprises sociales de construction.

Nous extrayons de la *Gazette de Francfort* (N°s des 22 et 23 décembre 1921) quelques renseignements d'un grand intérêt sur les *entreprises sociales de construction* qui se sont constituées en Allemagne.

Dès la fin de la guerre, alors que le marasme était encore presque complet dans l'industrie du bâtiment, on vit se former, dans beaucoup de localités, des associations d'ouvriers du bâtiment qui entrèrent en concurrence directe avec les entreprises privées de construction, en prenant part aux soumissions publiques, en se chargeant elles-mêmes de l'exécution des travaux. Ce mouvement s'étendit rapidement. Les

syndicats ouvriers en prirent la tête et constituèrent, le 16 septembre 1920, l'*Union des entreprises sociales de construction* (Verband sozialer Baubetriebe) qui travaille actuellement avec un capital de six millions de marks, souscrits par les syndicats. C'est une société à responsabilité limitée. Son but, défini par les statuts, est le suivant : fondation et développement de sociétés coopératives ou d'intérêt commun (ou de toutes autres corporations ne travaillant pas avec des capitaux privés) pour l'entreprise de constructions, la représentation de ces sociétés ou corporations auprès des syndicats, de l'Etat et des communes.

La forme type de ces entreprises est la *Bauhütte*, il n'y a pas de terme français équivalent. C'est une société qui tire ses ressources de la communauté. Le capital est fourni par les organisations d'ouvriers du bâtiment, les offices ou sociétés coopératives d'habitation, les sociétés de colonisation à la campagne, les provinces, l'Etat qui sont les sociétaires et se font représenter par des fonctionnaires ou fondés de pouvoirs. Ce sont les ouvriers et les employés de la « *Bauhütte* » qui en assument la direction et l'administration.

Les fonds versés ne peuvent plus être retirés de l'entreprise ; un sociétaire a toutefois la latitude de transmettre sa part à un autre. Seules les administrations, sociétés ou corporations de caractère privé ou public, sont admises, à l'exclusion de toute personne physique, au sens juridique du terme.

L'exploitation est dirigée par des gérants sous le contrôle d'un conseil d'administration et d'un comité exécutif. Un tarif fixe le salaire des ouvriers. Le 10 % au moins des bénéfices est versé à un fonds de réserve, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le 20 % du montant du capital social. Il est versé ensuite un intérêt de 5 % au maximum au capital social. Puis le reliquat éventuel peut être utilisé jusqu'à concurrence du 10 % au profit des ouvriers et employés ; le reste sert à améliorer et à développer les moyens d'exploitation.

Il existe actuellement 200 organisations de ce genre en Allemagne, qui occupent 20 000 ouvriers et artisans du bâtiment. Elles ont entrepris pour 350 000 000 de marks de travaux au cours de l'année commerciale 1921-1922 (estimation faite en décembre). Leur capital d'exploitation est d'un peu plus de 25 000 000 de marks. La « *Bauhütte* », fondée à Francfort en juin 1920, occupe 1200 ouvriers et 36 employés et techniciens.

Quelle a été l'influence des entreprises sociales de construction sur le marché de la construction ? Voici des chiffres qui nous en donnent une idée très précise :

Au début de 1920, une soumission de travaux publics de la ville de Bonn donne les résultats suivants : l'offre la plus basse provenant des entreprises privées est de 500 000 marks, celle d'une coopérative de construction (Rheinische Bauproduktivgenossenschaft) de 206 000 marks. En octobre 1920, la ville de Darmstadt met en soumission des travaux de charpente. Les offres des entrepreneurs varient de 72 000 à 83 000 marks, celle de la « *Bauhütte* » est de 35 870 marks. Ces mêmes travaux sont mis une seconde fois en soumission, avec de nouvelles exigences qui devraient en augmenter le coût. Les offres des entrepreneurs et de la « *Bauhütte* » sont respectivement de 51 130 marks et 37 150 marks.

A Heilbronn, on a pu constater, du 1^{er} avril 1920 au 1^{er} juillet 1921, une baisse très forte des prix de construction provoquée par la concurrence des coopératives de construction et, pendant ce même temps, les salaires se sont élevés de 27 %. Par exemple, le prix du mètre cube de fouilles est tombé de 26 à 12 marks, celui du béton de fondations de 318 à 160 marks, etc. En se bornant à ces citations, et en tenant compte de la baisse générale des prix des matériaux

qui doit être considérée aussi, il faut admettre que les entreprises sociales de construction ont exercé une très grande influence sur les conditions du marché qu'elles ont amélioré sensiblement dans l'intérêt général. Ce fait a été constaté dans tous les cas où les matériaux n'entrent pas en ligne de compte. Il convient de remarquer que les « Bauhütte » ont dû se procurer à des prix élevés un matériel entièrement neuf et qu'elles ont travaillé, au début, avec un personnel inexpérimenté. Les résultats n'en sont que plus concluants.

Les faits énoncés dans la *Gazette de Francfort* sont accompagnés de commentaires qui mériteraient d'être transcrits.

Quelles ont été les raisons déterminantes de la formation des entreprises sociales de construction ? C'est, d'une part, chez les ouvriers, le désir de se procurer une situation stable et bien rémunérée en excluant tout risque d'exploitation au profit d'intérêts privés, d'autre part, l'intention très louable de contribuer à réduire les prix de construction de manière à satisfaire mieux aux besoins généraux. Nul ne contestera le fait que les entrepreneurs sont enclins à se soutenir les uns les autres, ce qui est fort naturel. Les moyens peuvent sembler plus discutables. La *Gazette de Francfort* signale, en particulier, la manœuvre qui consiste à éliminer effectivement toute concurrence dans les soumissions, en substituant à l'offre libre qui permet d'obtenir le prix le meilleur marché, l'offre concertée dans laquelle le prix le plus bas est un prix minimum établi d'un commun accord entre les soumissionnaires. Ce prix minimum ne tient pas seulement compte du prix de revient, des charges imposées à l'entrepreneur et de son bénéfice, il comporte aussi une somme destinée à dédommager, dans une certaine mesure, ceux des soumissionnaires admis à la convention qui ne sont pas adjudicataires. Nous assistons ainsi à une rotation entre les entrepreneurs, chacun ayant à son tour l'avantage d'être le meilleur marché, à condition d'en faire profiter les autres.

Après avoir examiné très objectivement les faits, la *Gazette de Francfort* (que nous ne croyons pas bolchéviste) tire des conclusions. Où réside l'avantage des entreprises sociales de construction sur les entreprises privées ? Essentiellement dans leur organisation qui leur permet de réduire au minimum les frais d'exploitation et d'obtenir des bases de calcul très favorables pour les soumissions. Est-ce que ce ne serait pas possible de procurer cet avantage à toutes les entreprises du bâtiment ? D'après une statistique, il existait en 1919, en Allemagne, 172 031 maisons d'entreprises occupant 766 153 ouvriers, ce qui donne une moyenne de 4,5 ouvriers par entreprise. C'est donc la petite entreprise qui prédomine dans l'industrie du bâtiment. Si l'on considère maintenant le matériel indispensable, les réserves de matériaux, la place pour les dépôts, les locaux, le capital de roulement, les frais de bureau, d'administration et de surveillance, qui sont des nécessités premières et irréductibles pour l'entrepreneur qui veut exercer indépendamment sa profession; si l'on calcule les frais d'approvisionnement, d'exploitation, d'intérêts, d'amortissements inévitables, si l'on se dit enfin que tout cela doit servir à mettre en œuvre les forces de quatre ouvriers et d'un patron, on peut se demander si l'on est en présence d'une organisation économiquement rationnelle. Le simple fait que le petit entrepreneur dispose d'un matériel insuffisant et primitif augmente ses frais de production.

L'intervention des entreprises sociales de construction a déjà provoqué, en Allemagne, une réorganisation des entreprises privées. Beaucoup de petits entrepreneurs ont renoncé à la lutte, se sont engagés eux-mêmes, d'autres ont formé des associations. Quelques-uns ont conclu des arrangements avec

leurs collègues pour l'achat et l'utilisation en commun du matériel. D'une manière générale, chacun a été amené à donner à son exploitation une base plus large, plus solide, une organisation plus rationnelle et moins coûteuse.

On peut donc améliorer les conditions et les méthodes de travail dans l'industrie du bâtiment, produire plus économiquement et obtenir ainsi de fortes réductions sur les prix de soumission. C'est la leçon qui nous est donnée par les entreprises sociales de construction, les « Bauhütte », d'Allemagne. Et nous voyons que les entrepreneurs de ce pays ont su en profiter intelligemment. Ils ont regagné dans de récentes soumissions, un peu du terrain qu'ils avaient perdu. Il s'agit d'un conflit essentiellement économique, il faut lutter avec des armes économiques, et savoir retourner contre son adversaire celles qu'il nous fournit, surtout quand elles sont bonnes. Et puis ont fini toujours, hélas ! par trouver des défauts, des points faibles, dans toute organisation humaine. Les entreprises sociales de construction n'en sont pas exemptes.

On peut se demander si le contrôle exercé par les ouvriers sur la direction de l'entreprise sera toujours clairvoyant, si les organes de cette direction disposeront de toute l'autorité et de la liberté d'action voulues. C'est difficile dans certains cas, de substituer à la volonté, à l'influence personnelles d'un chef, la décision d'un conseil où des volontés, des intérêts et des influences souvent contradictoires interviennent. Le commandement exercé par un chef seul responsable sera plus énergique et plus souple à la fois.

Nous avons résumé les principaux faits et suggestions contenus dans l'article de la *Gazette de Francfort*, qui mérite d'être lu en entier. Nous pensons qu'il était utile de le faire. Au moment où la situation économique du monde entier est compromise, où notre industrie nationale est menacée en son existence même, sur bien des points, il importe de considérer les faits en dehors de tout parti pris politique et de leur donner la signification et la portée qu'il doivent avoir dans notre régime économique bouleversé. On voit clairement qu'il ne suffit pas d'attendre la baisse des prix de la main-d'œuvre et des matières premières pour rétablir le cours normal des affaires. En ce faisant, nous restons le jouet des circonstances, des fluctuations du marché mondial; nous négligeons les économies certaines et immédiates que nous pouvons réaliser par une réorganisation bien comprise de nos méthodes de travail. Il y a de formidables déchets de force, de matière et de temps que nous pouvons éviter, si nous le voulons. Après les guerres, les révolutions politiques, qui ont ruiné le monde, il faut entreprendre une guerre et une révolution économiques pour le reconstruire.

L'Etat s'est imposé de lourdes charges financières pour subventionner la construction et rendre artificiellement un peu de vie à l'industrie du bâtiment. Est-ce que cet effort n'en appelle pas un autre : celui des intéressés ? La Société suisse des Ingénieurs et des Architectes pourrait contribuer largement à cet effort en faisant, sans tarder, des démarches auprès des syndicats d'entrepreneurs pour obtenir une révision des bases de soumission qui doivent être mises, dans l'intérêt général, en rapport avec les exigences économiques du présent.

FRED. GILLIARD.

La discussion est ouverte sur l'intéressante suggestion de M. Gilliard. *Réd.*